

Stagiaires

Déclaration au Comité Technique Ministériel du 12 juillet 2016

Nous avons eu l'occasion d'évoquer ce sujet avec madame la directrice.

Notre propos s'adresse au secrétaire général du ministère et à madame la Ministre.

Nous vous avons envoyé 7 courriers restés sans réponse de votre part alors que nous avons averti de la situation difficile des stagiaires dès juillet 2015. Notre fédération vous a alertés depuis la rentrée. Vous comprendrez donc notre agacement alors que des situations humaines sont en jeu et que les collègues sont sans réponse de la part de l'institution à leurs demandes.

Or rien n'a été réglé depuis le mois de septembre.

Depuis 2015, pour la première fois le ministère connaît un taux de redoublement et de licenciement à deux chiffres (15% en 2015, 10% en 2016, dans le 93 on passe de 19 à 62 PE non titularisés). Des disciplines sont plus particulièrement touchées : lettres modernes et classiques, mathématiques, anglais, allemand.

La FNEC FP-FO demande que soit apportée une attention bienveillante à la situation de chaque stagiaire.

Or les réponses des rectorats sont inacceptables. « Niveau des reçus au CAPES très bas » nous répond-on ici. La faute aux stagiaires qui n'ont pas le niveau, ils sont alors licenciés pour ce motif... « *Le licenciement a été très sous-exploité jusqu'à présent* », nous répond-on ici. Donc ils sont licenciés parce que ce rectorat a peu licencié auparavant.

Les stagiaires ont été surchargés de travail, de nouvelles contraintes apparaissent chaque trimestre : rédaction de nouveau mémoire, nouvelles UE à suivre, refus de prendre en compte le fait que ces collègues sont déjà détenteurs de masters 2, cours universitaires pendant les vacances scolaires, etc. Certains stagiaires utilisent cette expression très juste : devenir enseignant, avec la charge de travail afférente, « c'est comme si on m'avait jeté dans une piscine sans savoir nager »...

Plutôt que de laisser couler les stagiaires, l'institution doit les aider, les considérer comme des fonctionnaires stagiaires, et non des personnels en période d'essai.

C'est pourquoi nous vous demandons de réexaminer tous les dossiers que nous vous soumettons et que nous serons amenés à vous présenter.

Vous disposez de la possibilité de prolonger le stage. Nous vous demandons d'utiliser cette possibilité et non de multiplier les reçus-collés qui vont devenir contractuels, refaire une deuxième année de MEEF... Les procédures d'alerte n'ont pas été utilisées dans nombre de cas. Dans de

nombreuses académies, les collègues n'ont pas pu prendre connaissance de leur dossier, ni se faire assister. Parfois ils n'ont pas été informés de cette possibilité.

Madame le Ministre, monsieur le secrétaire général, vous le savez, le rendu des concours cette année est loin de faire le plein malgré le satisfecit affiché sur le nombre de candidats inscrits. Plus de 1 354 postes mis au concours n'ont pas été pourvus. En lettres classiques, il n'y a eu que 67 admis sur 87 places offertes à l'agrégation, 68 pour 230 au CAPES. Pour ce dernier concours, 13,88% des postes sont restés non pourvus en anglais, 18,01% en lettres modernes, 20% en éducation musicale, 21,25% en mathématiques, 56,81% en allemand. D'après le rapport de la DEPP de mai 2016 sur les concours 2015, 17% des postes n'ont pas été pourvus... le taux de couverture en mathématiques n'est que de 60%.

Le principe des 3 regards (tuteur, inspecteur, ESPE) a eu pour effet d'accentuer les refus de titularisation. On peut se demander si les grilles d'évaluation instituées pour les stagiaires ne seraient pas le prélude aux grilles d'évaluation du dossier PPCR pour tous les personnels puisque fondées sur le même référentiel.

Loin de donner des conseils, certaines grilles portent sur des éléments totalement subjectifs, par exemple, « tenue vestimentaire correcte », « aux dires des élèves »... « Il y a aussi la vie de l'établissement », « n'a fait que 7 conseils de classe sur 9 par trimestre », « manque de convivialité », « pendant les journées de formation à la réforme, n'a pas déjeuné au restaurant scolaire », « non assiduité à la cantine »...

Dans des rapports qui débouchent sur des licenciements, on peut lire des choses pour le moins surprenantes comme par exemple en mathématiques : « mauvais positionnement dans la salle : fait cours au tableau ».

Tout cela ne peut encourager les étudiants à devenir professeur. C'est à qui donnera un avis négatif dans ce triple regard. Comment comprendre que des MAGE ayant passé le concours externe soient licenciés ? Comment comprendre que des CDI soient eux aussi licenciés ? Certains sont dans l'éducation nationale depuis 2001. Comment comprendre que des certifiés devenus agrégés par concours, soient refusés à la titularisation ? Face à un tel bilan, on comprend mieux la désaffection des personnels pour les concours réservés : baisse d'un tiers de candidats entre 2015 et 2014 ; 39% des postes non pourvus en 2014, 54% en 2015...

C'est pourquoi, nous vous demandons non seulement d'intervenir avec bienveillance, de prendre les dispositions pour la titularisation et le redoublement en donnant des consignes en ce sens aux rectorats, mais aussi pour qu'un bilan 2015, 2016 par discipline et par académie soit donné au CTM de septembre 2016, CTM qui est pleinement partie prenante des orientations stratégiques du ministère en matière de « politique des ressources humaines ».

Pour terminer nous vous demandons solennellement :

- que tous les frais liés à la semaine de prérentrée des stagiaires soient pris en compte (transport, hébergement, repas, etc.) et qu'un ordre de mission puisse les couvrir.
- que la formation ne soit pas un couperet à la titularisation,
- un réel allègement du nombre d'heures en face à face élèves.